

## Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Promulguée le 7 août 2015, la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) confie de nouvelles compétences aux régions, notamment en matière de développement économique et de transports. La loi renforce également les intercommunalités dont le seuil est fixé à 15 000 habitants. Cependant, pour les zones de montagne et les communautés de communes « regroupant toutes les communes composant un territoire insulaire », le seuil est abaissé à 5 000 habitants. Notre communauté de communes est donc maintenue.

Nous ne pouvons que nous féliciter de ce maintien qui prend en compte et reconnaît la particularité insulaire de notre territoire.

C'est l'occasion de redire mon attachement à la communauté de communes de Belle-Ile, et la confiance que je fais à ses agents dont je salue ici le travail remarquable, malgré l'absence de disponibilité des services de la comptabilité publique et un manque d'analyse financière qui engendrent des difficultés voire des erreurs d'imputation comptable.

Cependant, compte tenu des restrictions budgétaires, des baisses des dotations de l'Etat, il nous faudra être solides et unis pour affronter ensemble les enjeux qui s'imposent à toutes les collectivités de France.

Je pense que la concertation, la solidarité, le travail, le respect et le courage nous permettront d'y faire face. Chacun aura des efforts à fournir et j'ai la conviction que l'intérêt du territoire prévaudra.

Il faudra en particulier faire valoir que les compétences assumées par nos collectivités sont le gage du maintien du dynamisme de notre île.

Prenant exemple sur le modèle favorable du calcul des dotations aux communes de montagne, il faut que nos représentants nationaux reconnaissent ces compétences, et qu'ils s'en préoccupent à l'occasion des discussions sur la Loi Montagne 2 au Parlement. A nous de les convaincre comme nous l'avons fait il y a un an pour le maintien de notre communauté de communes insulaire. L'Association des Iles du Ponant pourrait nous y aider.



Nous, élus bangorins, nous sommes engagés pour défendre notre commune et notre communauté de communes, nous maintenons donc notre cap.

Très vite, chaque commune devra intégrer des compétences jusque-là assumées par l'intercommunalité, d'autres prendront le chemin inverse, c'est aussi cela la réforme territoriale.

Ainsi dès l'été 2016, Bangor va gérer les sauveteurs dédiés à la surveillance de la plage d'Herlin (jusque-là, compétence intercommunale), d'autres compétences suivront plus tard.

Autre exemple, à Bangor, nous avons en charge notre restaurant scolaire, à Sauzon, la commune gère la cantine accueillant les enfants de l'école privée, à Le Palais, c'est la CCBI qui a la charge du restaurant scolaire.

Même si les contraintes financières pèsent dans les choix de développement et freinent nos projets, vous comprenez que je reste attachée à la commune de Bangor comme à l'intercommunalité. Pour faire face aux nouveaux enjeux, il est nécessaire d'anticiper leur gestion, de rechercher de nouvelles pistes d'économies, de mutualiser, en conservant l'objectif commun d'offrir à tous des perspectives d'avenir.

**Je vous invite à une réunion d'échange entre élus et habitants le samedi 7 novembre 2015, à 11 heures à la salle des fêtes de Bangor.**



## Fêtes de la Terre à Sixt-Fer-à-Cheval le 2 août 2015 Et 150<sup>ème</sup> anniversaire pour les Guides de Sixt-Fer-a-Cheval

La fête de la terre a lieu tous les 5 ans, les Sizères et Sizerets font un retour dans le passé en revêtant les costumes d'époque et en retrouvant les gestes et traditions de leurs ancêtres.



La montagne est austère, elle forge le caractère, elle a su faire de ses montagnards des gens solidaires, ayant le goût de l'effort, avec l'envie profonde de transmettre aux nouvelles générations le savoir de leurs aïeux.

Une quinzaine de bangorins ont participé à cet événement.

Rencontre avec les élus de la vallée du Giffre



## La randonnée des jeunes à Sixt-Fer-à-Cheval (fin août 2015)



Une belle première pour quinze adolescents et huit adultes accompagnateurs, financée par le comité de jumelage mais aussi par les jeunes, grâce à la vente de gâteaux maison et de bonbons sur le marché de Bangor depuis juillet. Ils ont été accueillis, par les Sizerets, dans les chalets d'altitude du village de Sales (1800m). Randonnée vers les hauts sommets : Pointe de Sales (2497m), le Dérochoir.... Un séjour inoubliable, un moment de partage, une aventure qu'ils ont décidé de renouveler...

## Le départ en retraite de Marie Claire JARNO

Lundi 7 septembre, à la salle polyvalente, Mme le maire, Annaïck Huchet, accueillait Marie-Claire Jarno, entourée de ses collègues et de ses proches. Moment d'émotion et de fête pour saluer son départ en retraite. Elle a débuté sa carrière au sein de la collectivité en septembre 1987 pour la terminer le 1er août 2015 à l'école communale de Bangor auprès des enfants et de ses collègues, principalement Elisabeth, Kristel, Agnès et Magalie.



## Votre Marché



Pour la deuxième année, le marché s'est installé au centre du bourg. Le poissonnier prépare son étal, les artisans présentent leurs créations, ils sont unanimes : « Ici c'est vraiment convivial, et pourtant ce marché n'existe que depuis l'an dernier ... les affaires sont bonnes ! ... Et puis on peut se garer tout proche ». Une vingtaine d'exposants se retrouvent, ici, chaque dimanche. Un léger parfum de paëlla et de crêpes vient tenter les gourmands. Dans les allées, les consommateurs vont de stand en stand, garent leur poussette et prennent le temps de « tailler une petite bavette ». D'autres déposent leurs paniers pleins à la terrasse du café, pause bienvenue de la fin des courses dominicales, entre amis ou devant le journal, profitant tranquillement de l'animation musicale.



**La double rampe d'escalier**  
entre le parking et la place du marché  
a été fabriquée et installée par un artisan de l'île



## Mairie de Bangor

### Coordonnées

26, rue Claude Monet – 56360 BANGOR  
Tél : 02 97 31 84 06 Fax : 02 97 31 44 51

Site internet : [www.bangor.fr](http://www.bangor.fr)  
Mail mairie : [mairie.bangor@wanadoo.fr](mailto:mairie.bangor@wanadoo.fr)

### Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi & Jeudi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30  
Mardi : 8h30 à 12h00  
Vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h.

**Bibliothèque** (mercredi de 10h à 12h30 et le samedi de 10h à midi).